

# PROTOCOLE SANITAIRE POUR L'ACCUEIL DES ELEVES A L'ECOLE ST MICHEL de BEDEE

NOVEMBRE 2020

Chers parents,

Comme vous l'avez entendu ces derniers jours lors des prises de parole ministérielles, le protocole sanitaire est de nouveau renforcé dans nos écoles puisque aujourd'hui, le virus circule de façon active sur l'ensemble du territoire.

Vous, parents, avez un rôle essentiel à jouer. En effet, il vous est demandé :

- de **prendre la température** de vos enfants avant le départ à l'école.
- de vous **engager à ne pas mettre vos enfants à l'école** en cas d'apparition de fièvre (38° C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le covid-19 chez l'élève ou dans la famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au covid-19 ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme cas contact ne doivent pas se rendre à l'école. Le responsable de l'établissement en est alors informé.
- de **ne pas rentrer dans l'enceinte** de l'établissement.
- de **munir vos enfants de masques (en prévoir un et un de rechange)** ainsi que de **mouchoirs en papier** à usage unique.

Nous vous rappelons également que vous devrez vous munir du justificatif de déplacement scolaire pour justifier votre trajet école-maison. Vous recevrez dès lundi (soir par mail, soit via le cartable des enfants) une attestation par famille avec le cachet de l'école qui vous permettra de vous rendre à l'école aux horaires d'entrée et de sorties.

Cette attestation est téléchargeable sur ce lien: <https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/30-10-2020-justificatif-de-deplacement-scolaire.pdf>

Voici maintenant les grandes lignes de ce protocole qui reprend l'essentiel des mesures mises en places en mai dernier.

## 1. Règle de distanciation physique

A l'école maternelle, la distanciation doit être maintenue entre élèves de groupes différents mais elle ne s'impose pas entre élèves d'un même groupe, en espace clos comme en espace extérieur.

A l'école élémentaire (du CP au CM2), elle doit être respectée lorsque cela est matériellement possible dans les espaces clos. Elle ne s'applique pas en extérieur entre élèves d'une même classe.

## 2. L'application des gestes barrière:

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont à l'heure actuelle, les mesures les plus efficaces contre la propagation du virus.



Le **lavage de mains** est essentiel: il consiste à se laver toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Il doit être réalisé à l'arrivée, avant de rentrer en classe, avant et après les récréations, avant et après chaque repas, avant et après être allé aux toilettes, le soir en rentrant chez soi.

Le **port du masque** reste obligatoire pour les personnels.

Il devient obligatoire pour les enfants scolarisés du CP au CM2 à l'intérieur mais également en extérieur. Il est demandé aux familles de fournir un masque à leur enfant.

La **ventilation des locaux** doit être renforcée et fréquente, au minimum toutes les deux heures pendant 15 minutes.

## 3. La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents est requise. L'objectif est de ne pas brasser les élèves de classe différente.

Afin d'y parvenir, voici les consignes pour les différents temps de la journée:

### a) Accueil et sortie le soir

Les parents **n'ont pas le droit de rentrer dans l'enceinte de l'école**. Ils devront dans la mesure du possible éviter de stationner devant les entrées de l'école ou alors, en respectant la distanciation sociale et devront, dans tous les cas porter le masque.

Il sera demandé un **respect strict des horaires** en fonction des niveaux pour permettre l'échelonnage des arrivées et surtout **éviter les regroupements des personnes** à un même endroit.

Afin de limiter le brassage des élèves et les croisements entre personnes, les accès à l'école et aux classes seront balisés.

## Accès à l'école

Les enfants arriveront de manière échelonnée en fonction de leur niveau de classe et seront dans l'obligation d'entrer et de sortir par l'accès qui a été choisi en début d'année (identique selon les fratries), c'est à dire soit par le portail rue de St Briec soit par le portail rue de Brocéliande sauf le matin (**SAUF pour les PS et les MS qui devront obligatoirement arriver LE MATIN par la rue de Brocéliande**)

Si des élèves appartenant à des classes différentes sont à proximité, ils devront respecter le mètre de distance requis pour regagner leur classe.

**Pour les PS et les MS, le matin** à 8h30, Sandrine viendra chercher les enfants au portail pour les emmener ensuite dans leur classe. A 8h35, Isabelle B et Isabelle V feront de même pour les PS.

Voici les horaires de début de classe. Les enfants **doivent impérativement être présents** aux horaires indiqués pour permettre le bon déroulement de l'accueil.

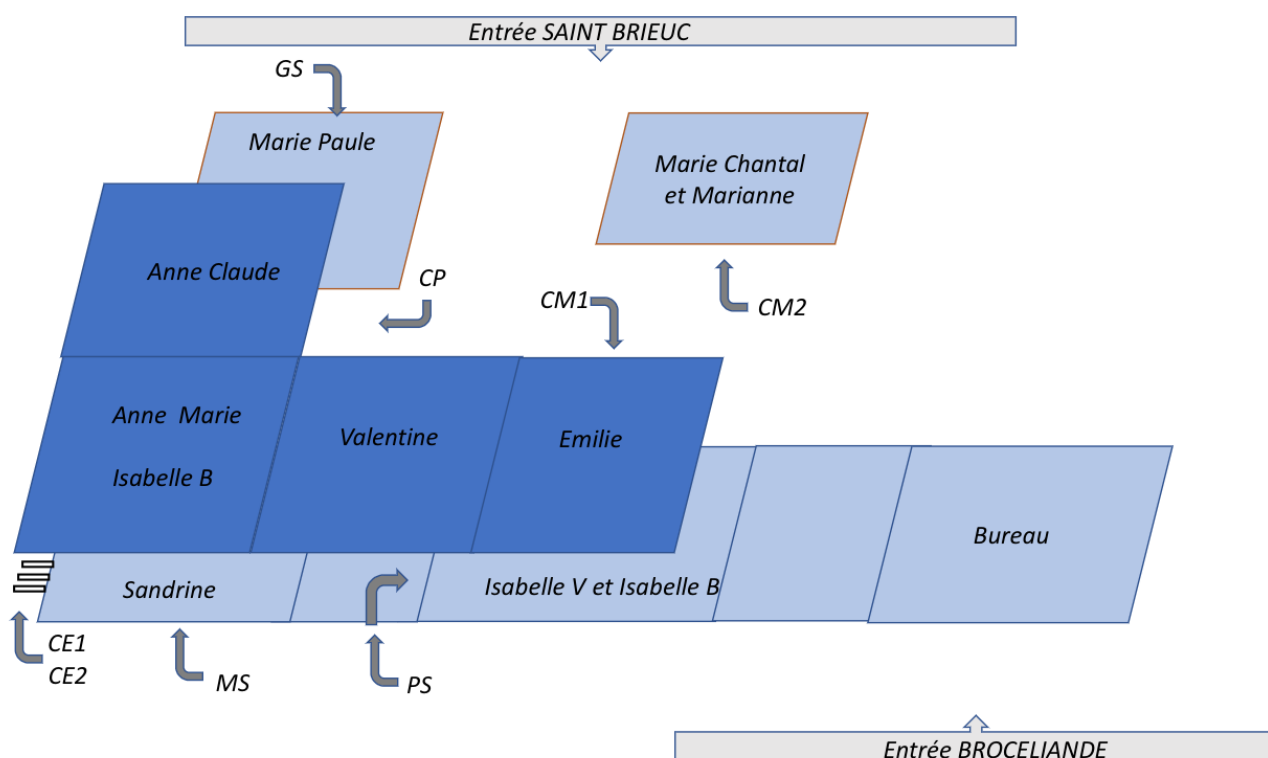
Niveau	Heure arrivée le matin	Heure départ le soir
PS	8h35 (portail Brocéliande)	16h40 (portail au choix)
MS	8h30 (portail Brocéliande)	16h40 (portail au choix)
GS	8h25	16h40
CP	8h20	16h35
CE1	8h20	16h35
CE2	8h20	16h35
CM1	8h15	16h30
CM2	8h15	16h30

*\*Si les choses ne se déroulaient pas de manière suffisamment "sécuritaire" au moment des accueils et sorties de classe, nous pourrions être amenés à effectuer quelques aménagements ces prochains jours.*

## Accès aux classes

Le matin, chaque enfant rejoindra directement sa classe sans attendre dans la cour.

Les élèves accéderont et sortiront de leur classe par un accès spécifié, qui sera toujours le même.



## **b) Les récréations**

Chaque classe aura un espace dédié pour la récréation avec un horaire spécifique. Les récréations seront échelonnées. Le port du masque est obligatoire en extérieur.

### **Grande cour**

<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">CE1: 10h10 et 15h10</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">CM1: 10h30 et 15h30</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">GS: 10h45 et 15h45</div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">CE2: 10h10 et 15h10</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">CM2: 10h30 et 15h30</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">PS : 10h45 et 15h45</div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">CP: 10h10 et 15h10</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">MS: 10h45 et 15h45</div>	P R E A U
--	---	---	-----------------------

Les jeux de ballon à main seront limités.

En cas de pluie, les récréations se feront en classe.

Au retour de la récréation, chaque enfant devra se laver les mains au savon avant de regagner sa place.

## **c) Restauration et garderie**

Concernant l'organisation de la garderie et de la restauration scolaire, un mail sera envoyé aux familles par la mairie très prochainement.

## **4. Nettoyage et désinfection**

Le nettoyage des sols, des tables et des chaises devra être réalisé **au minimum une fois par jour** pour tous les espaces utilisés et les lieux de passage.

Le nettoyage des zones fréquemment touchées devra être réalisé **plusieurs fois par jour**.

## **5. Protocole de gestion de cas confirmés au covid19 à l'école.**

Le protocole de gestion des cas confirmés en milieu scolaire a lui aussi été modifié:

- Comme évoqué plus haut, les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de fièvre (38° C ou plus) ou de symptômes évoquant le covid-19 chez l'élève ou dans sa famille (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre).

- Si des élèves ont été testés positivement au covid-19 ou si un membre du foyer a été testé positivement, ou encore est identifié comme cas contact, les élèves ne doivent pas se rendre à l'école. Les responsables légaux en informent le responsable de l'établissement. Dès réception de cette information, le chef d'établissement signale cela aux autorités académiques.

- En cas de survenue d'un cas positif à l'école, le chef d'établissement informera les responsables légaux si leurs enfants sont "cas contacts à risque" et des éventuelles mesures d'éviction qu'il pourra prendre par prévention.

L'assurance maladie sera ensuite amenée à envoyer aux familles concernées, via l'établissement, des courriers les informant des procédures de protection à entreprendre dans le cas où le fait d'être cas contact est confirmé. Il est à noter que ces courriers émanant de l'assurance maladie valent certificats d'isolement auprès des employeurs des responsables légaux.

- Si des élèves initialement isolés par prévention, ne sont finalement pas jugés cas contact par l'assurance maladie, le chef d'établissement informera les parents que l'isolement prend fin.

- Pour rappel, le retour à l'école ne se fait qu'après expiration du délai prévu par le courrier d'isolement ( 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé) et en l'absence de symptômes le 7ème jour.